

Synthèse du rapport du COR 2024

Le rapport du COR 2024 a été rendu public le 14 juin. Comme pour les précédentes, cette 11^{ème} édition évalue le financement du système des retraites par rapport au Produit Intérieur Brut, les incidences de la démographie, des indices de productivité, du taux d'emploi sur l'évolution de notre système de retraites. Elle mesure aussi l'efficacité de ce système au regard des objectifs définis par la loi : équité au sein d'une génération et entre générations, au niveau des revenus de remplacement comme de la durée de vie à la retraite espérée.

Nous nous livrons à une analyse succincte des données 2024, en nous concentrant sur certains points qui concernent plus précisément les retraités.

I) Le contexte démographique:

Un taux de fécondité très bas :

L'indicateur conjoncturel de fécondité qui mesure le taux de natalité est au plus bas en 2023. Alors qu'il se situait à 2,0 enfants par femme en 2014, il est en 2023 de 1.63 enfant par femme, taux le plus bas depuis 1993.

Le solde migratoire est, lui, en progression. L'Insee retient la moyenne de 183 000 entrées nettes pour les années 2018 à 2021. En 2020, dernière année observée, le solde migratoire s'élevait à 223 000 entrées.

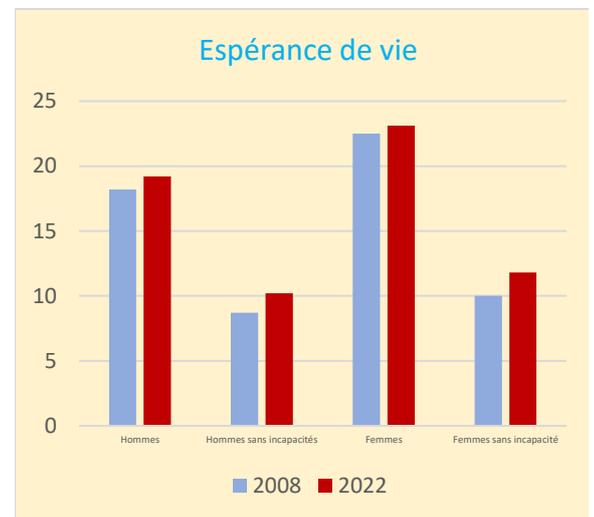
L'espérance de vie progresse :

En 2022, l'espérance de vie des femmes à 65 ans est de 23.1 années dont 11.8 années sans incapacité.

Pour les hommes, l'espérance de vie à 65 ans est de 19.2 années, dont 10.2 ans en bonne santé.

Ces chiffres marquent un gain d'espérance de vie depuis 2008 de 0.6 années pour les femmes et de 1 an pour les hommes.

L'espérance de vie en bonne santé progresse sur la même période de 1.8 ans pour les femmes et de 1.5 pour les hommes.



Rapport entre actifs et retraités :

Le rapport entre les 20-64 ans (population potentiellement active) et les plus de 65 ans s'élève à 2.6 en 2024 contre 3.6 en 2009. Il a tendance à se dégrader.

Notre avis :

Dans ce contexte, présenter l'immigration comme un phénomène négatif relève de l'absurde. Le solde naturel de renouvellement des générations n'étant pas assuré, l'apport de populations extérieures s'impose pour assurer la solidarité entre générations et le financement de nos retraites. A condition de leur assurer des conditions de travail décentes, et de combattre le travail clandestin.

II) Le contexte économique :

Au regard de la décennie écoulée, les hypothèses économiques du COR sont établies sur un taux de croissance très modéré, de l'ordre de 1.3% à 1.4% par an pour la décennie 2023-2033, pour une progression de la population active estimée à 0.3%.

Le COR n'envisage pas pour l'instant de phase de récession.

Concernant le taux d'emploi des actifs, le COR s'inscrit dans une perspective très optimiste, avec un taux de chômage à 5% en 2040 (soit le plein emploi), avec une tendance à la baisse régulière du taux de chômage entre 2023 et 2040.

Notre avis :

Cette hypothèse peut laisser perplexe au regard de l'évolution du taux d'emploi constatée dans la décennie précédente.

III) Les dépenses du système des retraites :

Une dépense soutenable

La part des dépenses de retraites dans le PIB, actuellement de 13.4 %, augmenterait légèrement pour s'établir à 13.7 % en 2030, puis serait en baisse à l'horizon de la projection : elle serait ainsi de 13.2 % en 2070.

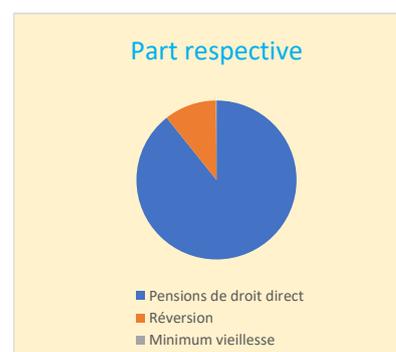
Le relèvement de l'âge de départ à la retraite contribue à limiter les dépenses de retraite : l'âge de départ à la retraite devrait passer de 62.1 ans en 2021 à 64.5 ans en 2035.

Parmi les 380 milliards d'euros versés en 2023, 368 milliards d'euros étaient consacrés aux prestations de retraite de base et complémentaire, dont 329 milliards d'euros aux pensions de droit direct de retraite (soit 11,7 % du PIB) et 39 milliards d'euros aux pensions de réversion (soit 1,4 % du PIB).

Le reste des dépenses (0.4%) correspond au minimum vieillesse.

Si l'on déduit la contribution des retraités au financement du système des retraites (CSG, CRDS, CASA...) **la dépense nette pour le financement du système des retraites correspond à 12.5 % du PIB**, soit 354 milliards d'euros.

On peut donc considérer que les retraités contribuent au financement de leur retraite pour un montant égal à 1.2 % du PIB (soit 24 milliards d'euros). Cette donnée non négligeable est trop souvent ignorée des analystes.



Une progression des dépenses mesurée :

Entre 2002 et 2023, les dépenses de retraite ont progressé de 1.8 % , le nombre de retraités de 1.6 % et la pension moyenne de 0.2 %.

Pour la période entre 2023 et 2030, le COR prévoit une progression des dépenses de 1.7 %, pour un nombre de retraités progressant de 0.8 %, et une pension moyenne progressant de 0.9 %.

Notre avis

On est loin de la prévision apocalyptique qui prévalait de la part du gouvernement lors du débat sur la réforme des retraites.

La situation particulière de la Fonction Publique :

Le gel du point d'indice et la baisse du traitement des fonctionnaires a des incidences sur les dépenses de retraite. Selon le COR, alors que la part des dépenses de retraite dans le PIB est en diminution pour le régime de la fonction publique de l'État, celle de la CNRACL serait en légère progression sur cette période. Si la pension relative devait diminuer dans ces deux régimes, notamment en raison des hypothèses de modération de l'évolution des traitements indiciaires, elle ne permettrait pas de compenser, pour la CNRACL, la dégradation du rapport entre le nombre de cotisants et celui de retraités.

Rapport entre cotisants et retraités

En 2022, avec 30 millions de cotisants pour 17 millions de retraités, le rapport entre cotisants et retraités s'établit à 1.76 cotisant pour 1 retraité. Selon le COR, en 2070, ce rapport devrait s'établir à 1.42 cotisant pour un retraité, mais il est regrettable qu'aucune prévision intermédiaire ne soit fournie.

Notre avis :

Cette évolution inquiétante ne peut trouver sa correction qu'avec une relocalisation de l'activité économique. Les destructions d'emplois massives dégradent le ratio entre actifs et retraités. Les gisements d'emplois potentiels liés à la transition énergétique sont trop négligés pour la recherche d'un profit immédiat. De même, des barrières douanières étayées sur le respect de normes sociales et environnementales peuvent faire baisser le chômage et résoudre le problème du déséquilibre entre actifs et retraités.

Évolution de la pension moyenne

La pension moyenne correspondait en 2021 à 51.4 % du revenu d'activité moyen. Elle devrait progresser en valeur absolue mais moins vite que le revenu d'activité pour représenter environ 40% du revenu d'activité à l'horizon 2070.

IV) Le financement des retraites : ressources et déficit

Le financement des retraites provient :

- à 66.6% des cotisations sociales,
- à 11,7% des contributions de l'Etat en tant qu'employeur au régime de la Fonction Publique de l'État,
- à 14,1% d'impôts et taxes affectés, et de transfert de TVA,
- à 6.6 % des subventions d'équilibre de certains régimes spéciaux (2,0 %) et de transferts d'organismes tiers tels que l'assurance chômage ou la branche famille de la sécurité sociale (4,6 %).

Le solde du système des retraites :

Il présentait en 2023, un excédent de 3.8 milliards d'euros, soit 0.1% du PIB.

En 2024, le besoin de financement du système des retraites s'élèverait à 5.8 milliards d'euros, soit 0.2% du PIB.

Ce déficit devrait se creuser jusqu'en 2030 pour tendre vers 0.4% du PIB.

Sur la période considérée, les dépenses de retraites sont appelées à diminuer, mais les ressources diminueraient plus encore.

Notre avis :

Il y a donc bien un problème de recettes plus que de dépenses, et les solutions avancées en 2023 par Mickaël Zemmour, qui proposait de réduire les exonérations de cotisations parfois non justifiées, de socialiser certaines primes et heures supplémentaires, voire de recourir à une augmentation modérée des cotisations pourraient ramener le système à l'équilibre.

Les réserves financières du système des retraites :

Le Fonds de Réserve des Retraites dispose d'un actif net de 21.2 milliards d'euros fin 2023, stable par rapport à 2022 qui représente 0.8% du PIB.

L'ensemble des régimes par répartition disposent de réserves de 199.2 milliards d'euros en progression de 10.3% par rapport à 2022.

Les réserves de l'AGIRC ARRCO s'élèvent à 101.7 milliards d'euros soit une progression de 13,3% par rapport à 2022, celles de l'IRCANTEC s'élèvent à 15.8 milliards d'euros avec une progression du même ordre sur un an.

Notre avis :

Si l'on rapproche les près de 200 milliards de réserves du système des retraites des 5.8 milliards d'euros de déficit prévus pour 2024, la situation est beaucoup moins dramatique que celle qui avait été présentée faussement en 2023. Il faut toutefois veiller à ce que ces réserves, qui sont le patrimoine des cotisants, ne soient pas détournées de leur finalité, comme le gouvernement avait prévu de le faire pour une partie des réserves de l'AGIRC ARRCO.

V) L'équité entre générations

Le taux de remplacement

Le taux de remplacement est durablement orienté à la baisse d'une génération à l'autre : En projection, on prévoit une diminution du taux de remplacement entre les générations nées dans les années 1950 et celles nées à partir des années 1970. Le taux de remplacement resterait supérieur à deux tiers (66,6 %) pour les dix générations qui suivent celle de 1962. La baisse se poursuit par la suite, mais à un rythme plus faible, alimentée par la diminution du rendement à l'Agirc-Arrco.

Notre avis

Cette diminution est attestée par le niveau inférieur de la pension des primo-liquidants par rapport à la pension moyenne, depuis plusieurs années. La revalorisation des pensions, la limitation ou la suppression des coefficients de minoration permettraient d'enrayer cette baisse.

La durée de vie à la retraite :

La durée de retraite augmenterait d'une année entre les générations 1940 et 1950, en lien avec les départs anticipés pour carrière longue, puis diminuerait d'un an et demi entre les générations 1950 et 1955, l'allongement de l'espérance de vie s'accompagnant à la fois d'une entrée sur le marché du travail plus tardive et d'un recul de l'âge de la retraite. Elle se stabiliserait ensuite autour de 24 ans et demi pour les générations nées entre la fin des années 1950 et le début des années 1960, représentant un peu plus de 28 % de la durée de vie totale. Elle baisserait par la suite, jusqu'aux générations nées à la fin des années 1960, en lien avec le décalage de l'âge d'ouverture des droits et de l'augmentation de la durée d'assurance requise.

Notre avis :

La baisse de la durée de vie à la retraite pour la génération née dans la décennie 1960 est la résultante des réformes des retraites de 2010 et 2023. Le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à pension est plus important que le gain d'espérance de vie. Logiquement, le temps passé à la retraite est plus réduit puisqu'on la prend deux ans plus tard et que le gain d'espérance de vie est inférieur à 2 ans (en quatorze ans, 7 mois pour les femmes et 1 an pour les hommes).

VI) Le niveau de vie des retraités :

La fin d'un mythe :

« Le niveau de vie des retraités est actuellement globalement équivalent à celui de l'ensemble de la population », ce titre du COR confirme ce que nous affirmons depuis des années. Non, les retraités ne sont pas plus riches que les actifs !

Le revenu disponible d'un ménage de retraités s'élève en 2021 à 2659 euros, celui d'un ménage d'actif à 3774 euros.

(Note : un ménage désigne ici l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage retraité (actif) est un ménage où la personne de référence est retraitée (active).

Champ : ménages vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.)

En 2021, le revenu moyen disponible d'un ménage de retraités correspond à 79,3% du revenu moyen des ménages français. Celui d'un ménage d'actifs correspond à 112.5% du revenu moyen.

Le niveau de vie moyen d'un ménage de retraités correspond à 98.7% du revenu moyen, celui d'un ménage d'actifs à 109.5% du niveau de vie moyen.

Notre avis :

Il faut imputer des loyers fictifs au revenu des retraités pour arriver à un niveau de vie supérieur de 5% au niveau de vie moyen, mais à ce compte-là on pourrait aussi imputer aux actifs un revenu fictif supplémentaire correspondant aux économies réalisées sur les dépenses de santé et de perte d'autonomie, moindres chez les plus jeunes! S'il existe des inégalités chez les retraités, en moyenne, ils ne sont pas plus favorisés que l'ensemble de la population. Ce n'est pas la désindexation des pensions sur l'inflation mais la redistribution par la fiscalité qui doit corriger les inégalités.

Depuis 2017, le niveau de vie relatif des retraités est en baisse, notamment parce que les ménages actifs ont bénéficié de mesures visant à augmenter les revenus du travail (augmentation de la prime d'activité, exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires, etc.) et de la baisse du chômage. En 2021, le niveau de vie relatif des retraités est de 98,7 % par rapport à celui de l'ensemble de la population après être passé par un maximum à 106 % vers 2014.

Une baisse de la pension au cours de la vie de retraité :

Au niveau individuel, les retraités ont subi au cours des 25 dernières années une érosion de leur pouvoir d'achat différente selon la génération, d'autant plus importante que leur pension est élevée.

Entre l'année de son départ à la retraite et 2024, le pouvoir d'achat du cas type de non-cadre du secteur privé a ainsi diminué: entre -6,3 % pour la génération 1942 (partie à la retraite en 2002) et -5,0 % pour la génération 1952 (partie en 2012).

Sur les mêmes périodes, le constat est plus défavorable pour le cas type de cadre du secteur privé. Les cadres ont perdu entre 10,8 % (pour le cadre né en 1937) et 7,8 % (pour celui né en 1952).

Notre avis

L'érosion des pensions tout au long de la vie de retraité est une réalité que nous dénonçons et que confirme l'analyse du COR. Cela justifie la revendication des rattrapages de pertes de pouvoir d'achat subies par les retraités les plus âgées, pertes qui s'alourdissent au moment où le retraité est exposé au risque de la perte d'autonomie et aux charges qui en résultent.

VII) Le niveau des pensions :

La pension brute moyenne de droit direct :

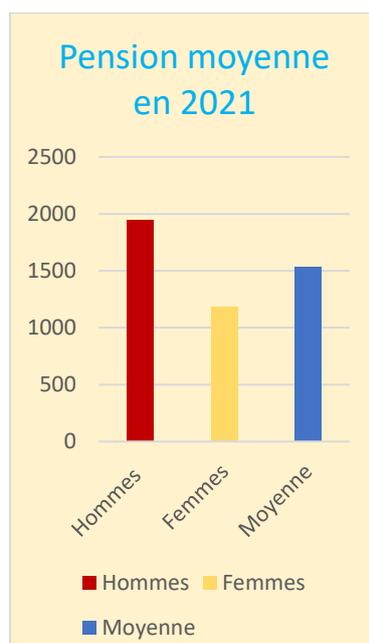
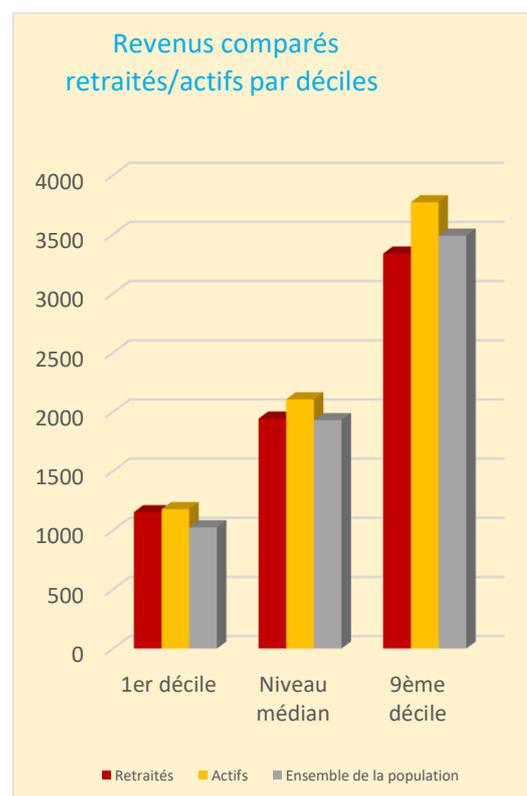
En décembre 2021, elle est de 1530 euros (soit 1420 euros net), mais de 1950 euros pour les hommes et 1180 euros pour les femmes.

Les disparités de revenus chez les retraités demeurent moindres que chez les actifs :

Les 10 % de retraités les plus pauvres ont un revenu inférieur à 1152 euros par mois, contre 1178 euros pour les 10 % d'actifs les plus pauvres, et contre 1024 euros pour les 10 % les plus pauvres de la population. Dans cette tranche de population, les retraités bénéficient d'un revenu correspondant à 98 % de celui des actifs mais à 112 % de celui de l'ensemble.

Les 10 % de retraités les plus riches ont un revenu supérieur à 3337 euros par mois, contre 3771 euros pour les 10 % d'actifs les plus riches, et contre 3489 euros pour les 10 % les plus riches de la population. Dans cette tranche de population, les retraités bénéficient d'un revenu correspondant à 88 % de celui des actifs et à 96 % de celui de l'ensemble. Les retraités riches sont donc en moyenne moins riches que l'ensemble des 10% les plus riches.

Au niveau médian, les retraités perçoivent un revenu de 1943 euros, équivalent à 92 % de celui des actifs (2106 euros) et **pratiquement égal au revenu médian de l'ensemble de la population (1930 euros)**.



Notre avis :

Au-delà du revenu médian, le revenu des retraités est un peu inférieur à celui de l'ensemble de la population. Les 10 % de retraités les plus riches ont un revenu 2.9 fois supérieur à celui des 10 % de retraités les plus pauvres. Ce coefficient, stable dans la durée, montre que les disparités de revenus sont un peu moindres chez les retraités que chez les actifs, conséquence d'un système qui reste redistributif et relativement protecteur, les retraités les plus pauvres étant moins pauvres que les 10% de la population les plus pauvres. Pour mémoire, le seuil de richesse défini par l'Observatoire des inégalités se situe à 3860 euros pour une personne seule après impôts.

VIII) La situation des femmes retraitées :

Des disparités persistantes :

En 2021, la pension moyenne de droit direct des femmes correspond à 67 % de celle des hommes. En intégrant les pensions de réversion, la pension moyenne des femmes s'élève à 75 % de celle des hommes.

Si les écarts tendent à se réduire, ils restent importants d'autant que la durée de carrière des femmes s'allonge, pour représenter 95 % de la durée de carrière des hommes pour la génération 1950. Pour la génération 1926, la carrière moyenne des femmes correspondait à 75% de celle des hommes. L'égalité de pensions entre hommes et femmes ne devrait pas être atteinte en 2060 (écart encore persistant estimé à 7 % au détriment des femmes).

Notre avis

Ce sont les écarts persistants de salaires entre hommes et femmes, les temps partiels non choisis qui génèrent des basses pensions chez les femmes. L'égalité salariale est impérative pour revaloriser plus rapidement les retraites des femmes. Pour les femmes déjà retraitées, sur-représentées parmi les faibles retraites, une revalorisation massive des basses pensions est une urgence !

Un retraité pauvre est souvent une retraitée qui vit seule :

La faiblesse du niveau de vie est particulièrement marquée pour les femmes divorcées à la retraite, dont le niveau de vie moyen est inférieur de 24 % à celui des retraités vivant en couple et les femmes veuves, qui représentent 37 % des effectifs de retraités vivant seuls, dont le niveau de vie moyen est inférieur de 18 % à celui des retraités en couple.

11,4 % des femmes retraitées, 912000 personnes, vivent sous le seuil de pauvreté (à 60 % du revenu médian), mais ce taux monte à 17,7% chez les femmes retraitées vivant seules et atteint 21.9 % chez les femmes retraitées divorcées. Elles sont près de 210 000 à être affectées par la précarité.

IX) Le taux d'activité en fin de carrière :

En 2021, à 62 ans, près de deux assurés sur trois sont à la retraite.

Les hommes sont plus nombreux à partir à la retraite à 60 ans, car ils sont plus nombreux à bénéficier de carrières longues.

La tendance s'inverse pour les départs à 62 ans (37 % des femmes contre 28 % des hommes).

Mais les femmes sont plus nombreuses à partir à 66 ou 67 ans, car en raison de carrières plus heurtées, elles atteignent le taux plein plus tard. 7,4 % d'entre elles partent aux âges de 66 et 67 ans contre 5,6 % des hommes.

Pour les 60-64 ans, le taux d'emploi a augmenté de plus de 27 points entre 2000 et 2023 et atteint 38,9 % en 2023 (+2,7 points par rapport à 2022). Pour cette tranche d'âge, il s'agit d'un net retournement de tendance, pour les femmes comme pour les hommes. Les personnes âgées de 60 ans à 64 ans sont en effet particulièrement concernées par l'ensemble des réformes des retraites qui augmentent l'âge effectif de départ à la retraite.

Les limitations d'activité sur les trois tranches d'âge (55-59 ans, 60-64 ans et 65-69 ans) ont convergé et sont relativement similaires quelle que soit la tranche d'âge. Les limitations d'activité sévères ou modérées concernent à environ 30 % de la classe d'âge avec une proportion légèrement plus élevée chez les femmes.

Chez les seniors, la question des transitions vers la retraite reste prégnante car une proportion sensible des assurés passe par des périodes de chômage ou d'inactivité entre leur sortie définitive du marché du travail et leur départ à la retraite.

A 60 ans, 24,4 % des personnes ne sont ni en emploi, ni en retraite : 4 % sont au chômage et 20,4 % inactives.

À 62 ans, près de 13,7 % des personnes ne sont ni en emploi ni à la retraite: 2 % sont au chômage et 11,7 % sont inactives .

Notre avis :

Avec le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à pension et l'absence de contraintes pour les entreprises pour les pousser à conserver ou à embaucher des seniors, les fins de carrière sont confrontées au risque d'un sas de précarité entre la fin des droits aux allocations de retour à l'emploi et le départ à la retraite. Cette situation risque d'être encore aggravée par la réduction des durées d'indemnisation du chômage à 22 mois et demi, et la nécessité d'avoir travaillé au moins huit mois sur les 20 derniers mois pour avoir des droits à indemnisation ouverts.

En conclusion

Ce premier rapport du COR rédigé sous la présidence de l'économiste libéral Gilbert Cette, se veut, sans surprise, alarmiste.

Lorsqu'on se penche sur les chiffres, le déficit reste mesuré, de l'ordre de 0.2 à 0.4% du PIB. Les réserves financières du système des retraites sont importantes, elles avoisinent 200 milliards d'euros.

L'évolution des pensions sur la décennie passée montre que les retraités ont déjà été mis à contribution. Plus que d'un excès de dépenses lié à une augmentation du nombre de retraités, le système manque de recettes. La destruction des emplois, le gel des salaires dans la fonction publique, les exonérations de cotisations parfois non justifiées, sur les heures supplémentaires, sur les différentes primes, sont autant de causes de pertes de recettes.

Les mesures engagées par la réforme des retraites de 2023 n'ont rien résolu alors qu'elles ont dégradé les fins de carrière des salariés. Cumulées avec la réforme de l'assurance chômage, elles risquent de générer un sas de précarité entre la fin de l'activité professionnelle et le début de la retraite.

Enfin les inégalités que subissent les femmes retraitées sont inacceptables.

Quelques pistes pour répondre aux enjeux :

- Augmenter les salaires et les pensions ;
- Revenir sur la réforme des retraites et sur celles de l'assurance chômage ;
- Améliorer les salaires dans la Fonction Publique par le dégel du point d'indice ;
- Instaurer l'égalité salariale hommes femmes ;
- Instaurer le droit à la régularisation pour tous les travailleurs et travailleuses étrangers
- Relocaliser et transformer notre industrie pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux en la protégeant du dumping social, fiscal et environnemental ...